

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026-08

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8
Conseillers absents : 2
Conseillers représentés :

Pour : 8
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le seize février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 09 février 2026, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir :

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : PRISE EN CHARGE DE LA FRANCHISE - BRIS DE GLACE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'une vitre située dans l'appartement au rez-de-chaussée de l'ancienne école de Pallon s'est fissurée suite aux différences de températures. La compagnie d'assurance de l'actuel locataire a pris en charge la facture avec une franchise de 75.00 €.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de prendre en charge cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à rembourser le montant de la franchise au locataire pour un montant de 75 €.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire